

Transports scolaires

Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier.

La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne. Mais comment amener les élèves à devenir acteurs de leur sécurité ?

Pour cela, les adultes qui l'entourent, doivent l'aider à acquérir un comportement responsable. Toute distraction du conducteur pouvant provoquer un accident, il est important que l'enfant respecte les règles élémentaires de civilité et de discipline nécessaires au bon déroulement du transport.



Règles et consignes de prévention à respecter :

L'enfant piéton non accompagné doit :

- Etre présent au point d'arrêt avant l'heure prévue du passage du véhicule
- Bien observer les règles de circulation à pied
- Attendre avant de traverser que l'autocar ou l'autobus soit parti puis regarder à gauche et à droite et emprunter autant que possible le passage piéton le plus proche
- Eviter de jouer sur les aires réservées au stationnement des véhicules
- Ne pas s'isoler des dangers de la rue ou de la route par l'utilisation de téléphone, MP3...

Dès que le véhicule arrive, l'enfant ne doit jamais passer devant le véhicule, mais doit au contraire :

- Rester calme et s'éloigner du bord de la chaussée
- Attendre l'arrêt complet du véhicule pour la montée et la descente
- Se préparer à la montée en ordre en évitant toute bousculade
- Alerter le conducteur si un objet tombe aux abords ou sous le véhicule et ne le récupérer qu'avec son accord

Au départ du véhicule, l'enfant doit rester vigilant et :

- Eviter de s'engager sur la chaussée pendant que le véhicule est à l'arrêt
- Ne pas gêner la fermeture des portes
- S'éloigner à nouveau du bord de la chaussée au départ du véhicule
- Ne pas chercher à attraper l'autocar ou l'autobus en courant le long du véhicule
- Attendre le départ du véhicule et s'assurer qu'il est suffisamment éloigné pour que la vue sur la chaussée soit complètement dégagée du côté où le véhicule s'éloigne
- Traverser selon les consignes listées ci-dessus

L'enfant passager doit :

- Attacher sa ceinture de sécurité
- Laisser les couloirs de circulation et l'accès à la porte de secours dégagés
- Rester assis à sa place pendant toute la durée du trajet
- Se comporter de manière à ne pas gêner le conducteur

Il ne doit jamais :

- Quitter sa place avant le moment de la descente quand le véhicule est à l'arrêt
- Toucher avant l'arrêt du véhicule les poignées, serrures ou dispositifs d'ouverture des portes et issues de secours
- Prendre place sur les plateformes donnant accès aux portes dans les véhicules affectés à des transports scolaires

Le Syndicat Intercommunal de Transport d'Élèves de Beaumont sur Oise / L'Isle-Adam (SITE)

Le SITE organise des transports scolaires pour les élèves qui se rendent sur différents établissements du Val d'Oise.

Pour l'année scolaire 2023/2024, la demande de titre de transport est à effectuer :

En ligne (à privilégier) :

<http://idf-mobilites.fr/tsa-inscription>

Par formulaire papier : (voir lieux et horaires des permanences sur le document « Délivrance des titres de transport »)

Pour tout renseignement s'adresser au 01 34 69 77 41 ou le 01 34 08 19 76 ou par mail (à privilégier) :

site@ville-isle-adam.fr

Documents

[Conditions de délivrance titre de transport](#)

[Dépliant CSS 2024/2025](#)

[Formulaire CSS 2024/2025](#)

[Règlement intérieur élèves](#)

Liens utiles

[Syndicat intercommunal de transport d'élèves \(SITE\)](#)

Contact

Castelrose : 01 34 08 19 76